

RÈGLEMENT ÇA BALANCE JAZZ / WORLD

L'inscription au concours implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble par tous les musiciens. Ce règlement sera considéré comme connu des candidats.

CRITERES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme est destiné aux groupes et aux artistes solistes résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles qui proposent des compositions originales Jazz ou World.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES GROUPES

En s'inscrivant à Ça balance, tous les musiciens du groupe s'engagent à :

- Participer à une réunion-contact d'une heure sur la période octobre-novembre 2019
- En cas de sortie d'album ou d'EP enregistré dans le studio de la Province de Liège, d'apposer le logo de la Province de Liège
- Participer activement à l'ensemble des activités de coaching, d'ateliers de formations, de résidences, de sessions en studio prédéfinies entre le groupe et Ça balance durant l'année d'accompagnement (janvier à décembre 2020).

Attention : une majeure partie des ateliers a lieu du lundi au vendredi, en journée.

Ça balance se réserve le droit d'exclure un groupe qui ne respecterait pas ces consignes.

DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE

1^{er} septembre 2019, à minuit uniquement via la fiche d'inscription en ligne.

SÉLECTION

Un jury composé de professionnels du secteur musical se réunira en septembre 2019.

LE MODE DE SELECTION DES GROUPES

1. Les groupes complètent la fiche d'inscription en ligne, avant le 1er septembre 2019, minuit.
2. Les titres sont écoutés par les membres du jury lors de la sélection de septembre 2019.
3. Les groupes non sélectionnés sont prévenus par courriel, sans retour ni commentaire du jury.
4. L'équipe Ça balance rencontre les cinq groupes repérés par le jury, entre le 1^{er} novembre et le 15 décembre 2019, pour un entretien personnalisé afin de s'assurer que le groupe adhérerait aux propositions d'accompagnement.

5. Pour le 20 décembre 2019, l'équipe Ça balance décidera d'accueillir ou non le groupe pour débiter le programme 2020.

MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au programme d'accompagnement est gratuite. Ça balance prend en charge les frais d'accueil, les salaires des intervenants (coaches, musicien conseil, ingénieurs du son qu'il aura librement choisis), les taxes, les assurances, la promotion de ses supports, l'aide à la diffusion, les repas, l'hébergement éventuel. Les frais liés aux déplacements et aux extras (boissons, parking, achats divers...) ne sont pas pris en charge par Ça balance.

PROMOTION DU GROUPE

Le groupe autorise Ça balance à diffuser la photo libre de droits fournie par le groupe, sa biographie et un lien vers son site Internet, sa page Facebook et autres plateformes Web. Ça balance préviendra le groupe en cas d'organisation de toute autre action promotionnelle.

LIMITES DES MISSIONS DE ÇA BALANCE

- Le rôle de Ça Balance n'est pas de se substituer aux missions menées par le secteur privé : recherche de concerts, édition des titres, production d'albums, management...
- Ça Balance ne percevra pas de droits, de royalties ou de points sur les travaux enregistrés dans le cadre du programme d'accompagnement.
- Le groupe reste propriétaire des enregistrements réalisés dans le cadre du programme d'accompagnement.

Contact Ça Balance Jazz World

Tél.: 04 279 52 84

Email : cabalance@provincedeliege.be